

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DAC 639** Subventions à diverses associations oeuvrant dans le 11e arrondissement.

**M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations (11 e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros sur proposition de la mairie du 11 e est attribuée à l'association Le Printemps de Ménilmontant, 113 bd de Ménilmontant 75011 Paris, pour le festival Menil'Fest. 2012\_06242 ; 20341 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Goutte de Terre 46 rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris, pour ses activités en 2012. 2012\_02833 ; 6363 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros dont 500 euros sur proposition de la mairie du 11 e est attribuée à l'association Atelierbis, 37 bis rue de Montreuil 75011 Paris, pour ses activités en 2012. 2012\_03459 ; 77762 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros dont 1.000 euros sur proposition de la mairie du 11 e est attribuée à l'association MoinsUn, 71 bd Richard Lenoir 75011 Paris, pour ses activités en 2012. 2012\_05284 ; 78401 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros dont 1.000 euros sur proposition de la mairie du 11 e est attribuée à l'association ASQP, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation de la fête de la lune.2012\_06061 ; 17357.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros sur proposition de la mairie du 11 e est attribuée à l'association Des Mots et des Actes, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation du projet Ecritoire .2012\_03298 ; 18739.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros sur proposition de la mairie du 11 e est attribuée à l'association Musiques et Cultures Digitales, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation du projet Hyper Olds .2012\_01923 ; 6061.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros sur proposition de la mairie du 11 e est attribuée à l'association Le Laboratoire du Geste, 9 rue de Capri 75012 Paris, pour l'organisation du projet Switch Me On .2012\_06474 ; 88241

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Lyloo's Dream, 17 rue Popincourt 75011 Paris, pour son projet participatif sur le thème du cinéma. .2012\_00687; 70221

Article 10 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Kiosquorama, 12-14 rue Olivier Metra 75020 Paris, pour son festival éponyme .2012\_06420 ; 30161

Article 11: Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association GoHead Organisation, 44 rue Emile Lepeu 75011 Paris, pour l'organisation du festival Dans la série des inaperçus .2012\_0 ; 109401

Article 12 : Une subvention complémentaire de 200 euros est attribuée à l'association Union des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement 12 place Léon Blum 75011 paris. 2012\_ 19906.

Article 13 : La dépense correspondante, soit 15.700 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574 comme suit :

- 15.500 euros sur la rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.
- 200 euros sur la rubrique 323, ligne VF40006 : provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants.